



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Golfech-L-automatisme-qui-permet-le-confinement-du-batiment-ent-reacteur-2-mis-hors-service-par-erreur-pendant-plus-de-8h>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Golfech : L'automatisme qui permet le confinement du bâtiment réacteur 2 mis hors-service par erreur pendant plus de 8h**

8 juin 2018

France : Golfech : L'automatisme qui permet le confinement du bâtiment réacteur 2 mis hors-service par erreur pendant plus de 8h

Le réacteur 2 de la centrale de Golfech est arrêté depuis fin mai 2018 pour rechargement du combustible. Avant que le réacteur ne soit déchargé du combustible usé, qu'il soit transféré vers un autre bâtiment et qu'ensuite le combustible neuf soit chargé, des essais sont réalisés sur l'équipement qui permet de manipuler le combustible. Le 5 juin un intervenant coupe l'automatisme qui permet de fermer le système de confinement du bâtiment réacteur. Or ce système doit rester en permanence disponible, il doit être mis hors service uniquement lors du déchargement du combustible. Le système qui permet d'isoler l'enceinte est ainsi resté inopérant pendant plus de 8h, avant que l'erreur ne soit découverte. Heureusement qu'il n'y a pas eu de montée de radioactivité dans le bâtiment, car l'isoler et empêcher la contamination de l'environnement n'aurait pas été possible, ou alors avec un délai bien plus long, et donc avec des conséquences en terme de pollution et de radioprotection bien plus graves. Preuve que les règles de base d'exploitation qui permettent de garantir un minimum de sûreté dans le fonctionnement des installations nucléaires sont ignorées par les intervenant et que la surveillance des équipes laisse à désirer.

Car malheureusement, ce problème est récurrent sur le site de Golfech. Fin avril, l'exploitant cumulait erreurs de maintenance et mauvaise organisation sur le réacteur 1, conduisant à la [violation des règles générales d'exploitation](#). Le 24 avril, une opération de maintenance est réalisée sur une baie électronique de traitement des alarmes du réacteur 1. Mais une erreur est commise lors de l'opération, rendant cet équipement hors-service, sans que l'exploitant ne s'en rende compte. Comme un air de déjà vu...

Ce que dit EDF :

Le 08/06/18

Déclaration d'un événement significatif sûreté (ESS) de niveau 1 lié au non-respect des spécifications techniques d'exploitation (STE)

Depuis le 26 mai 2018, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Golfech est à l'arrêt programmé pour rechargement de combustible et maintenance.

Le 5 juin 2018, **les salariés de la centrale débutent les essais dits « de requalification » de la machine de chargement et de transfert du combustible**, nécessaires avant de réaliser les opérations de déchargement du combustible du bâtiment réacteur vers le bâtiment combustible. Ces essais sont effectués avant chaque utilisation du matériel.

Le même-jour, **dès le début des essais, à 22h38, un opérateur met « hors service » la fermeture automatique du système de confinement du bâtiment réacteur.**

Or, les spécifications techniques d'exploitation (STE) autorisent l'exploitant à **mettre hors service la fermeture automatique des vannes d'isolement de l'enceinte du bâtiment réacteur uniquement pendant les opérations de manutention du combustible** et non lors d'essais réalisés dans le bâtiment réacteur.

Le mercredi 6 juin, à 7h22, l'automatisme de fermeture de ce système est donc remis en fonctionnement.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, la sécurité des salariés ni sur l'environnement, **car aucune montée d'activité dans le bâtiment réacteur n'a été constatée**. Cependant, il constitue un écart aux règles générales d'exploitation (RGE).

La **détection tardive** de cet écart a amené la direction de la centrale nucléaire de Golfech à le déclarer, le 8 juin 2018, à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), au **niveau 1** de l'échelle INES, échelle internationale de classement des événements nucléaires qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-golfech/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-surete-ess-de-niveau-1-lie-au-non-respect-des-specifications-techniques-d-exploitation-ste>

Ce que dit l'ASN :

Inhibition de la fermeture automatique des vannes d'isolement du bâtiment réacteur non autorisée par les règles générales d'exploitation

Le 21/06/18

Le 8 juin 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire de Golfech a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à une inhibition de la fermeture automatique des vannes d'isolement du bâtiment réacteur non autorisée par les règles générales d'exploitation.

Le 5 juin 2018, le réacteur 2 est à l'arrêt pour maintenance et rechargement en combustible. Les opérations de déchargement du combustible présent dans la cuve n'ont pas encore débuté.

Des essais sur la machine de chargement et déchargement du combustible sont planifiés à 22h00. Ces essais consistent à réaliser une séquence complète de déchargement à l'aide d'un postiche depuis le bâtiment réacteur jusqu'au bâtiment d'entreposage du combustible. **En préalable à cette activité, l'équipe de conduite inhibe la fermeture automatique des vannes d'isolement du bâtiment réacteur.**

Les règles générales d'exploitation autorisent l'inhibition de la fermeture automatique des vannes d'isolement du bâtiment réacteur pendant les opérations de manutention combustible dans le bâtiment réacteur, mais pas lors des essais avec un postiche dans ce même bâtiment. Par conséquent, le dispositif d'isolement automatique du bâtiment réacteur en cas d'évolution significative de l'activité radiologique n'aurait pas dû être bloqué.

Cette erreur est détectée lors de la relève des équipes de conduite du réacteur, plus de 8 heures après l'activation de cette inhibition. La fermeture automatique des vannes d'isolement est alors remise en service.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur le personnel et sur l'environnement. Par ailleurs, **la fermeture des vannes d'isolement du bâtiment réacteur n'a pas été nécessaire compte tenu de l'absence d'évolution significative de l'activité radiologique** dans le bâtiment réacteur.

Toutefois, compte tenu de la **détection tardive** de cet événement, il a été classé au **niveau 1** de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Inhibition-de-la-fermeture-automatique-des-vannes-d-isolement-du-batiment-reacteur-non-autorisee>